

CONGO BELGE — BELGISCH CONGO

Elisabethville

, le 28 octobre 1955.-
, de

Province : du Katanga
Provincie

(1) N° 480 /k.0322/

ASTRIDA



12.11.55
5041/Just.

Réf. n° :

A Monsieur l'Administrateur de
Territoire de et à
A S T R I D A.

Annexe :
Bijlage

Objet Requête KAZEMBE
Voorwerp

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Tut/K/ 482/55.-

J'ai l'honneur de rappeler à votre bonne attention ma lettre n° 032/KE/096/Tut/485/55 du 28 juillet 1955 qui avait été adressée à Monsieur le Commissaire de Police de Kiygali et dont le contenu vous avait été communiqué par ce dernier sous son n° 2269/A.I. du 31 août 1955.-

Je vous signale que cette lettre concernait une requête introduite par KAZEMBE Gabriel aux fins de récupérer une de 1.500,-Frs qu'il avait prêtée à TSHIBAMBE Antoine, anciennement commis des P.T.T. à KI/GALI.-

Il me serait agréable de recevoir une réponse à cette lettre dans un délai rapproché.

Je vous remercie d'avance de votre bonne obligeance.

L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT,
CHEF DE QUARTIER,
HACHEZ, M.J.,

P.O. L'AGENT TERRITORIAL,
A., D E B R Y.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED
RESEPTORON DO RUANDA
TERRITÓRIA D'URUNDI

A. Chama

le 3 novembre 1955
de

(1) N° 3807 /A.I.

TRANSFÉRIS COPIE pour information :
- au Directeur des Indigènes de Police ;
- au Directeur des Indigènes de Police ;
- au Directeur des Indigènes de Police ;

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

le 5 novembre 1955
M. le Directeur des Indigènes de Police,
Bureau des Indigènes de Police,
KIGALI.

Requête N° 3807

le 5 novembre 1955
M. le Directeur des Indigènes de Police,
Bureau des Indigènes de Police,
KIGALI.

En réponse à votre lettre en date du 2 novembre 1955, relative à la lettre N° 1167/A.I. du 31 août 1955 de M. le Commissaire de Police à Kigali, le nommé TSHIBAMBE Antoine étant actuellement à Kigali, bureau N. I. P. -

M. le Directeur des Indigènes de Police,

M. le Directeur des Indigènes de Police,

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.